

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 10 juillet 2017 à 20h30

Convocation le 03/07/2017

Affichage le 17/07/2017

**Etaient présents** : Mesdames Joss BERNARD, Josette PAILLARD Céline MAUCHAMP, Valérie QUEUCHE, et Messieurs, Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Christophe THEVENOT, Florian DARCO

**Procurations** : Nadine BOUTER TURILLON à Josette PAILLARD, Martine ALBAN à Christophe FERRAND, Ludovic GERBER à Joss BERNARD

**Excusé** : Patrice PROST

**Secrétaire de séance** : Joss BERNARD

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 12 juin 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour un point sur les cartes avantages jeunes. Accepté à l'unanimité.

## Ordre du jour

- Affaires générales**
- Modifications budgétaires
- Point sur Marché du dimanche
- Questions diverses**

### Affaires générales

#### **Modifications budgétaires**

Monsieur le Maire demande à M. FERRAND de faire un compte rendu de la réunion de la commission économie qui s'est déroulée le 26 juin dernier au cours de laquelle a été examinée la proposition de décision modificative.

M. FERRAND indique aux membres du Conseil municipal les principales orientations de cette décision modificative validée par la commission à savoir :

En dépenses d'investissement :

- possibilité de financer en une seule fois l'achat du terrain pour les Jardins de Jean ce qui évitera de payer des frais supplémentaires, pas de travaux pour 2017,
- réalisation partielle des travaux pour le lotissement du Cléau, avec report des travaux de chaussée qui pourront être réalisés après la vente des terrains,

- La commission a confirmé les orientations budgétaires à savoir de terminer les travaux engagés avant de lancer de nouveaux projets structurants.

Dans le détail en dépenses de fonctionnement doivent être ajustées :

- le compte relatif aux salaires dans la mesure où un agent passe à 50 %, ainsi que les cotisations salariales liées,

En termes de recette M. FERRAND informe le Conseil municipal que les communes ne percevront plus à terme la taxe d'habitation et que la Dotation Globale de Fonctionnement a diminué depuis plusieurs années.

M. FERRAND précise le montant du FPIC (fond de péréquation intercommunal) que percevra la commune et qui vient compléter les recettes de 2017 soit 11 071 €.

M. le Maire rappelle enfin que dans les prochaines années certains prêts arriveront à terme ce qui donnera de la capacité d'emprunt à la commune, pour de nouveaux projets, sans forcément augmenter la pression fiscale.

M. le Maire indique qu'aujourd'hui la plupart des postes de dépenses ont été optimisés, y compris la masse salariale en rapport à d'autres communes de même strate. Quelques postes peuvent encore faire l'objet d'un examen plus précis.

M. FERRAND s'étonne à ce titre du montant des factures de télécommunication et demande à M. THEVENOT de réexaminer les différents contrats possibles.

Monsieur le Maire demande à Mme Paillard un examen précis sur le poste chauffage afin d'optimiser les dépenses constatées (comparaison entre années équivalentes, analyse des moyens de chauffage, contrôle des chaudières, etc....)

Le poste de dépenses « fête et cérémonie », devra également faire l'objet d'une consultation. M. FERRAND se charge de faire un appel d'offre auprès des producteurs locaux.

Monsieur le Maire évoque le sujet du pacte fiscal qui est un des projets de la Communauté de Communes JURA NORD et qui doit permettre d'ajuster la pression fiscale entre les communes et la CCJN dans le cadre des transferts de compétences déjà effectués et à venir.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal valide, à l'unanimité des présents, la modification budgétaire selon les orientations proposées par la commission et exposées ci-dessus.

### **Cartes avantages jeunes**

M. DARCQ propose de poursuivre l'action de soutien aux cartes jeunes comme les années précédentes, soit 50 % du coût, opération gérée par l'association Evolution Jeunesse

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents, de reconduire la participation de 4 €/ cartes jeunes pour l'année 2017-2018.

Il précise qu'à partir de cette année, une seule commande sera effectuée, la date limite de réservation doit donc être absolument respectée.

## **Point sur le Marché du dimanche**

Monsieur le Maire souhaite faire un point avec les membres du Conseil municipal sur le marché du dimanche matin après un peu plus d'un an d'existence. Il est nécessaire à ce titre de trouver un juste équilibre entre attractivité de la commune, animation, offres diverses et préservation des commerces locaux.

M. THEVENOT précise que le marché devient très convivial depuis l'ouverture de la nouvelle épicerie. M. GOUNAND indique néanmoins qu'une trop grande concurrence est susceptible de provoquer des tensions qui seraient contre productives. La question de choisir et limiter les exposants reste posée. Mme PAILLARD tient à préserver la nouvelle épicerie qui vient de s'installer. La réflexion doit se mener selon la taille de la commune.

Après échanges et débats, le Maire demande à la commission économie de convoquer les commerçants et les exposants, la première quinzaine de septembre afin de définir une position qui émane des commerçants eux-mêmes, puisque la volonté de la commune reste de dynamiser de façon positive les commerces, le marché devant servir à tous. L'idée d'une « union des commerçants » devra être abordée le cas échéant.

Dans l'attente, le Conseil municipal décide de ne plus accepter de nouveaux exposants de produits existants pour le marché du dimanche afin de ne pas engendrer de concurrence directe aux commerces et exposants en places actuellement.

## **QUESTIONS DIVERSES**

1 – M. le Maire informe le Conseil municipal d'une demande d'aide de l'Association La Carotte. Celle-ci pourrait être attribuée selon les principes de participation aux associations extérieures en lien avec le nombre d'adhérents (section théâtre sous l'égide du Foyer Rural).

Après réflexion et débat, le Conseil municipal après délibération avec 5 pour, 6 contres et 1 abstention décide de ne pas attribuer de subvention.

2 - M. THEVENOT fait part au Conseil municipal de la convention archéologique à signer avec l'Inrap pour effectuer le diagnostic archéologique sur le terrain du projet « Les Jardins de Jean ». Il précise que cela n'a aucun enjeu financier. Les travaux de fouilles sont envisagés au 4<sup>o</sup> trimestre. Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise le Maire à signer cette convention

3 – Mme BERNARD précise au Conseil municipal que malgré l'incendie de la grange de Monsieur QUANTIN, certains jeunes retournent jouer dans l'autre grange avec toujours les mêmes risques. Monsieur le Maire précise qu'un courrier sera adressé aux parents (copie à la gendarmerie) afin que chacun prenne ses responsabilités.

4 – M. FERRAND informe le Conseil municipal qu'un mail a été reçu concernant le mauvais entretien du cimetière. Il précise qu'il a repris contact avec l'entreprise Agathe paysage, qui est en charge de cet entretien. Elle a précisé que cet entretien ne fait pas partie du devis initial car il s'agit de désherbage et non de tonte.

M. FERRAND émet la solution d'une dérogation à la politique zéro produit phytosanitaire pour le cimetière ce qui permettrait un coût plus faible.

Le Conseil municipal n'est pas favorable à remettre en cause cette démarche qui a impliqué des modifications du travail des agents.

Le Conseil municipal souhaite donc qu'un devis soit demandé à cette entreprise avec une prestation de désherbage manuel sans produit, ce qui engendrera un coût de la prestation plus importante.

M. le Maire rappelle la réflexion globale à engager par la commission concernant l'aménagement du cimetière pour faciliter son entretien.

5 – M. GOUNAND informe le Conseil municipal de la programmation des travaux aux Minerais. Ceux-ci ne pourront pas débiter avant la rentrée. Monsieur le Maire précise qu'une date de fin de travaux a été imposée soit le 30 octobre 2017 car l'entreprise est prévenue depuis le mois de juin.

6 – M. GOUNAND informe le Conseil municipal que pour faire suite à la décision du Conseil municipal le cabanon de la source a été démonté pour des raisons de sécurité.

7 – Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un riverain souhaiterait acquérir une partie du terrain sis Rue de Besançon. Le Conseil municipal émet un avis défavorable car il ne souhaite pas revendre qu'une partie de ce terrain qui constitue une réserve foncière à conserver tant qu'aucun projet ne sera défini. La location reste une hypothèse à étudier.

8 – Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le lundi 11 septembre 2017.

Séance levée à 23 H 20